

Procès verbal

Le jeudi 05 décembre 2024 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Nicolas LAPAILLE. A Revest des Brousses

Secrétaire de la séance : Muriel GARAU

Présents : Nicolas LAPAILLE, Christian BALLARIO, Muriel GARAU, Jean-François FRIZOT, Carine RASPAIL/GAUBERT, Camille FELLER, Antoine DE RUFFRAY, Romain TEYSSIER

Représentés : Nadine CURNIER représentée par Carine RASPAIL/GAUBERT

Absents et excusés : Fabrice PAUL, Christian BOYER, Laurent BOSSUT, Serge VIDAL, Jean-Paul TORTAROLO, Giuseppe BESOZZI, Nicolas MEZZASALMA, Laurent JOYCE, Céline MOSTEIRO

Ordre du jour :

Titularisation des 2 Adjointes Techniques

Point sur les dossiers en cours

Projets 2025 : Identification des besoins pour dépôts de demandes de financements

Questions Diverses

Vote du Compte Rendu du 26 septembre 2024

Monsieur le Président soumet au vote le compte rendu du conseil syndical du 26 septembre 2024.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

VALIDE le Compte rendu du 26 septembre 2024

Titularisation des 2 Adjointes Techniques et nouveau tableau des agents du SEPAL.

Monsieur LAPAILLE fait état de la titularisation de Monsieur Didier LAPEYRE au 1er octobre 2024. A la suite de son stage d'intégration.

Monsieur LAPEYRE sera également titulaire du poste de L'Hospitalet en janvier 2025.

Anthony BELLOTO sera titulaire du poste ouvert de 14h30 au 1er janvier 2025. Des informations sont manquantes sur son arrêté à voir avec la Commune de Limans : Nombre de points NBI? Numéro et date de l'arrêté de Limans pour sa titularisation.

Monsieur LAPAILLE précise que Didier et Anthony donnent pleinement satisfaction. Ils sont complémentaires et interviennent ensemble quand cela est nécessaire.

Ketty LEVALLET a été promue au grade d'attaché territorial. Le poste de secrétaire générale permet de l'employer à ce grade.

Monsieur LAPAILLE précise qu'actuellement Ketty travaille 10h pour le SEPAL.

Avec la surcharge de travail des 3 nouvelles Communes et le passage obligatoire vers Proxima (gamme AGEDI) pour intégrer les 3 nouvelles Communes, nous n'avons pas le choix, en outre la gamme WIN va être supprimée, Ketty travaille beaucoup plus que ces 10 heures. Le déménagement etc..

En accord avec le Président elle a demandé à avoir plus de lisibilité lorsque tout sera paramétré correctement pour savoir s'il faut une aide complémentaire au niveau du secrétariat.

Nous verrons cela l'année prochaine.

En attendant Monsieur le Président la remercie pour son travail et son implication car elle ne demande jamais d'heures supplémentaires.

Ketty précise que les usagers ont été paramétrés par AGEDI depuis la semaine dernière, d'où les rôles tardifs. Pour LIMANS elle a des abonnés depuis 2 jours. Elle a essayé de décoder les relevés de la Commune de Limans et demande des précisions aux élus. Des relevés de compteurs doivent être vérifiés et il faut que la Commune de Limans fournisse des explications sur la facturation des compteurs professionnels.

Concernant le déménagement, il est bien avancé, Monsieur Lapaille précise que tout le mobilier a été récupéré par Ketty grâce à un appel à projet sur lequel elle s'est inscrite pour le syndicat. Une entreprise changeait tout son mobilier elle a pu récupérer gratuitement 1 bureau avec fauteuil, 1 table de réunion, des chaises, 1 paper board. Monsieur Lapaille engage les délégués du syndicat à venir dans les locaux.

Le tableau des employés est porté ainsi au 1er janvier 2025

Didier LAPEYRE : Adjoint Technique Territorial Intercommunal Titulaire : 17h30

Anthony BELLOTO : Adjoint Technique Territorial Intercommunal Titulaire : 14h30

Ketty LEVALLET : Secrétaire Générale : Attaché Territorial Titulaire : 10h00

Le Conseil Syndical valide à l'unanimité ce tableau.

Point sur les dossiers en cours :

Monsieur LAPAILLE fait part à l'assemblée de la régularisation des recettes arrivées de la STEP de Limans soldant le dossier.

Le dossier assainissement des Girons est en cours de régularisation avec le Département grâce à un accord conclu entre le SEPAL l'entreprise et le Département.

Les travaux de Lauriasse sont finis - le solde de versement de la subvention a été demandé au Département et à l'Agence de l'eau.

Ketty demande à la commune de Montlaux de lui fournir les éléments du dossier de l'extension du réseau d'assainissement (Entreprise PARRAUD payée). Camille FELLER précise que ces éléments ont déjà été fournis. Elle fera un nouvel envoi.

Le dossier STEP Montlaux est très bien suivi par Ingesurf qui envoie les éléments via une plateforme. Les dossiers de Montlaux pour le Département et l'agence n'ont pas été intégrés à la plateforme du SEPAL. Le dossier extension des réseaux pour l'agence de l'eau passera à la commission de mars. Ketty demande si un accusé de réception de demande de financement a été obtenu. Camille FELLER mentionne que ce sera fourni dans le dossier qu'elle ré-enverra.

Monsieur le Président fait part de l'étude de faisabilité réalisée par IT 04 sur la step la Blache à Revest St Martin. Un dossier a été donné par Commune afin que tout le monde puisse l'étudier. Il conviendra de choisir la solution adaptée à la Commune de Revest sachant que l'évolution des constructions sur ce secteur n'est pas possible. Il y a une trentaine de personnes sur ce réseau. Quelle solution est la plus pertinente en rapport prix/solution ?

Cette étude de faisabilité sera la base de l'embauche d'un maître d'œuvres pour la réhabilitation. Un appel d'offres sera passé en début d'année.

Monsieur le Président précise que les factures de réparations de fuites achat de compteurs schéma directeur de L'Hospitalet et compteurs de télé relève ont fait l'objet d'une prise en charge financière par l'intermédiaire du SMAEP.

Madame FELLER demande où en est la démarche IT 04 pour les schémas directeurs d'assainissement ? En effet, cette demande devient urgente puisqu'ils sont obsolètes en 2025 et que nous allons avoir des soucis dans nos PLU par rapport à ces schémas.

Monsieur LAPAILLE va contacter Benjamin LAFOND.

Projets 2025 : Identification des besoins pour dépôts de demandes de financements:

Les Communes de Limans, Montlaux et Revest St martin demandent qu'Anthony puisse avoir un véhicule du SEPAL comme cela était prévu.

Madame Gaubert précise que pour aller sur le secteur de la Blache il vaudrait mieux que le véhicule soit 4x4.

Monsieur Lapaille va entamer des démarches pour des devis auprès de DACIA pour le Duster identique à celui du SDE ou d'ENEDIS.

La Commune de Limans doit faire une proposition pour un local du SEPAL sur Limans.

Il y aura donc les schémas directeurs d'assainissement des 6 Communes à réaliser.

Il faudra prévoir le nettoyage des bassins au mois de mars - avril

Le forcardage des roseaux pour les STEPS de Limans et L'hospitalet aura lieu en janvier

Il faudra remplacer des compteurs - ajouter des compteurs de télé relève.

Faire une vérification des installations électriques par un bureau de contrôle de toutes les Communes. Le moins cher est Argos. Monsieur Frizot se charge de le contacter.

La Commune de Revest des Brousses demande la sécurisation des bassins de captage notamment du Villard par la mise en place d'une échelle sécurisée et d'une plateforme adaptée.

Monsieur Frizot doit proposer des devis.

Suite aux différentes informations relatives à la redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025 et suite aux appels téléphoniques avec les services du Département et de l'agence de l'eau puis à l'information de la trésorerie, voici une synthèse :

La réforme des Redevances des agences de l'eau a été votée par le parlement dans le cadre de la loi de finances pour 2024 :

Cette réforme se traduit par :

1. La suppression de trois des redevances actuelles :

- Redevance de pollution domestique
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte non domestique

2. En substitution, la création de trois nouvelles redevances :

- **Redevance sur la consommation d'eau potable**
 - due par chaque abonné au réseau public d'eau potable sans distinction entre consommation domestique et industrielle.
- **Redevance pour performance des réseaux d'eau potable**
 - due par les communes ou leurs établissements publics compétents en distribution d'eau potable à répercuter sur les facturations des usagers
- **Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif**
 - due par les communes ou leurs établissements publics compétents en traitement des eaux usées à répercuter sur les facturations des usagers

Enfin, l'instauration de seuils minimums pour les taux de la redevance prélèvement, exprimés en euros par millier de m3 prélevés, pour les différents usages

Pour 2025 les taux sont figés par l'agence de l'eau :

Redevance consommation eau potable : 0.43 € HT/m3

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable :

Coefficient de modulation global fixe 2025 : 0.2 € HT/m3 x Taux fixe 2025 : 0.05 € HT par m3 soit un taux 2025 de : 0.01 € HT/m3

Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectifs : Coefficient de modulation global fixe pour 2025 : 0.3 € HT par m3 x 0.03 € HT par m3 Taux fixe 2025 soit un taux 2025 de : 0.01 € HT /m3 (0.009 arrondi à 0.01)

En 2026 ces 2 dernières redevances seront impactées par un coefficient en fonction de la performance des réseaux. Il sera donc vraiment nécessaire de communiquer aux usagers sur la surveillance de leurs réseaux (fuites) car cela impactera directement leurs budgets.

Enfin la Redevance pour prélèvement sur la ressource est maintenue et le taux 2025 est de 0.06831 € HT/m3 car nous sommes en zone déficitaire.

Le Sepal impactera directement les redevances qu'il devra payer à l'agence de l'eau aux usagers.

La séance se termine à 22h00

La prochaine séance aura lieu dans les nouveaux locaux du SEPAL à L'Hospitalet le jeudi 06 février 2025 à 20h

Nicolas LAPAILLE
Président de séance

Muriel GARAU
Secrétaire de séance